

Rubriques

La redistribution, un système solidaire

Au fil de son histoire, la France a fait le choix d'un **système solidaire de redistribution des richesses** favorisant une meilleure équité entre les citoyens. La redistribution correspond à l'ensemble des transferts publics qui affectent le niveau de vie des ménages, à la hausse à travers les prestations qu'ils reçoivent et à la baisse par les prélèvements dont ils s'acquittent.

Selon l'Insee < <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5371275?sommaire=5371304>>, en 2019, la **réduction des écarts de niveaux de vie** permise par la redistribution provient à **62 % des prestations sociales** (minima sociaux, prime d'activité, aides au logement, prestations familiales) et à **38 % des prélèvements obligatoires directs** (impôt sur le revenu, cotisations et contributions sociales).

L'ampleur de la redistribution est plus élevée lorsque l'on tient compte des prélèvements indirects (TVA, TICPE, droits d'accises sur le tabac et l'alcool) ainsi que du bénéfice que retirent les ménages des services publics en nature (éducation, santé, logement) et des services publics collectifs (défense, police et gendarmerie, justice, recherche, fonctionnement de l'État et des collectivités territoriales).

Lorsque l'on prend en compte l'ensemble des services publics, la redistribution en France provient avant tout des **transferts en nature** (50 % de la redistribution totale). Les **prestations sociales monétaires** ont aussi un rôle important dans la redistribution (23 %), suivies par les **services publics collectifs** (16 %) et les **retraites** (10 %).

Aller plus loin

- ▶ [D'où vient l'argent public ?](#)
- ▶ [Comment l'argent public est-il utilisé ?](#)

Partager la page   